Urgences : le privé réclame un partenariat avec le public

Compte Test - 2013-03-19 13:30:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le service des urgences est le service le plus sollicité dans les hôpitaux. Et les chiffres communiqués par le ministère de la santé le confirment : en 2011, environ 4,5 millions de personnes se sont rendues aux services des urgences, en hausse de 13% par rapport à l'exercice 2010. Les statistiques relatives à 2012 ne sont pas encore arrêtées, mais on estime qu'il doit y avoir une croissance à deux chiffres.

Dans le milieu médical, on note que la forte croissance de la demande des soins en urgence contraste avec l'insuffisance notoire des moyens matériels et humains. C'est ce que veut corriger le ministère de la santé qui a fait de la mise à niveau des urgences une priorité dans sa stratégie.

Les cliniques privées, qui elles aussi assurent des urgences, considèrent que cette mise à niveau «implique impérativement un partenariat public-privé». En réalité, le plan gouvernemental prévoit un partenariat mais les contours ne sont pas encore définis. «Ce partenariat doit se faire sur tous les maillons de la chaîne, à commencer par le transport sanitaire qui constitue un gros problème puisque 83% des décès des accidentés de la voie publique, par exemple, surviennent avant l'arrivée à l'hôpital», commente le patron d'une clinique casablancaise.

Ce constat peut être également fait, poursuit-il, pour d'autres cas d'urgences, notamment en cardiologie ou en neurologie. C'est pour cela que plusieurs cliniques de la place assurant des urgences ont établi des conventions avec les sociétés privées de transport sanitaire et souhaiteraient en faire de même avec les pompiers et les services de la protection civile. La grande majorité des cas d'urgences hospitalières est traitée dans les hôpitaux car, expliquent les médecins, «le ramassage primaire se fait par les services publics qui ont l'obligation d'acheminer les patients vers les hôpitaux». Ceci est valable, il faut le noter, pour les accidents de la circulation ainsi que pour les agressions. Le partenariat public-privé permettra donc d'équilibrer l'offre des soins en urgences, et permettra certainement une meilleure prise en charge des patients.

Les urgences privées traitent, comme les hôpitaux publics, à la fois les urgences chirurgicales (accident de la route, agressions et différentes pathologies comme l'infarctus, l'appendicite, la péritonite, les AVC, la vésicule biliaire, etc.) et les urgences médicales (les gastroentérites, la fièvre, les douleurs thoraciques, les pertes de connaissance, les maladies des enfants et des nouveaux-nés ainsi que les troubles gynécologiques). Mieux, plusieurs cliniques, dit-on à l'Association nationale des cliniques privées (ANCP), ont dédié, dans le souci d'assurer une bonne prise en charge, des services intégrés des soins en urgence. Cela va du transport, grâce à des conventions avec des prestataires privés, à la prise en charge médicale ou chirurgicale. Elles se sont équipées de salle de déchocage (soins intensifs prodigués aux personnes en état de choc), de blocs opératoires spécifiques aux urgences, de services radiologie et de laboratoire d'analyses biologiques. Une infrastructure qui pourrait être mise, dans le cadre d'un partenariat avec le service public, à la disposition des hôpitaux et autres CHU pour prendre en charge les patients en cas d'accidents de la route, d'incendie ou d'autres catastrophes.

En moyenne, une clinique reçoit 10 à 15 patients en urgence alors que dans les hôpitaux, la moyenne est dix fois plus importante. C'est dire la nécessité d'un partenariat entre les deux secteurs qui permettra de faire appel au plateau technique d'une clinique pour, à titre d'exemple, procéder rapidement à un diagnostic précis du patient, sachant que, dans le public, on déplore, dans certaines structures sanitaires, un manque de moyens matériels et humains notoires qui empêche une prise de décision rapide. Une défaillance qui peut coûter cher aux patients.